



DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant, l'importateur ou tout autre responsable de la mise sur le marché :

DIFAC SAS
2, rue des hérons,
67960 ENTZHEIM
France

Déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

Casque anti-bruit, réf. CASQUE -
EPI de catégorie III,

est conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2016/425 et à la norme 352-1 :2002 est identique au modèle ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type n° CE 711941,

délivrée par l'organisme notifié :

BSI Group The Netherlands B.V.
Say Building, John M. Keynesplein 9, 1066 EP
Amsterdam
Netherlands (2797)

L'EPI est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (module D) sous la surveillance de l'organisme notifié :

BSI Group The Netherlands B.V.
Say Building, John M. Keynesplein 9, 1066 EP
Amsterdam
Netherlands (2797)

Fait à Entzheim, le 20 novembre 2019,

Margaux Spielmann
Coordinatrice normes et qualité,